



## Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

### Histoire 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> Année scolaire 2022-2023

#### Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vivent les élèves, de développer leur esprit critique et de leur donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

#### Dotation horaire

9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>
2 périodes	2 périodes	2 périodes

#### Programme

L'Antiquité et le Moyen Âge sont au programme de la 9<sup>e</sup> année, la période allant de la Renaissance à 1914 de la 10<sup>e</sup> année, et les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles sont étudiés en 11<sup>e</sup> année. Les bornes chronologiques ne constituent toutefois pas un obstacle dans l'élaboration d'une séquence d'enseignement-apprentissage. Elles autorisent des allers et retours et des références à d'autres périodes historiques qui favorisent la construction de repères.

Le choix des thématiques tient compte des trois échelles du temps historique (courte, moyenne et longue durée) et des différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale...). Par ailleurs, l'enseignement de l'Histoire (objectif SHS 32 du PER) est organisé autour des axes suivants :

Démarches historiennes	Étude des permanences et des changements dans l'organisation des sociétés
Les sources	Dimension sociale et culturelle
Les représentations de l'Histoire	Dimension économique
Histoire et mémoire	Dimension politique
Chronologie et périodisation	Influence du fait religieux

Chaque démarche historique devrait être mobilisée au moins une fois dans l'année en relation avec une séquence pédagogique.

Une séquence croise nécessairement les démarches historiques et l'étude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés.

Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves – les attentes de niveau 2 (Niv. 2) sont visées – mais le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés selon les regroupements et sections.

### **Enseignement du fait religieux**

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire.\* Il s'appuie sur des séquences pédagogiques sur le thème des récits cosmogoniques et des monothéismes (9<sup>e</sup>), des transformations et des ruptures au sein des religions (10<sup>e</sup>), en lien avec le thème de la Réforme, ainsi qu'un questionnement plus large sur le concept de « religion » en étudiant différentes traditions à travers le monde (11<sup>e</sup>).

\* La discipline Éthique et culture religieuses, spécificité cantonale déclinée dans le Plan d'études romand, n'est pas déployée à Genève.

### **Histoire locale et nationale**

On traitera au moins une des séquences des MER consacrées à l'histoire locale et nationale.

- En 9<sup>e</sup> année : « Des Helvètes celtes aux Helvètes gallo-romains », « Le commerce au Moyen Âge », « Seigneuries, villes et cantons en Suisse » ;
- En 10<sup>e</sup> année : « 1848 : naissance de la Suisse moderne », « Construire l'identité de la Suisse moderne ».
- En 11<sup>e</sup> année : on veillera à aborder différentes thématiques en lien avec la Suisse dans les chapitres offrant un éclairage particulier sur l'histoire nationale (notamment les Guerres mondiales, la guerre froide, la construction européenne).

### **Liens avec le programme de Langue et culture latines (LCL) en 9<sup>e</sup> année**

Dans le cadre de l'utilisation en parallèle du MER d'Histoire en 9<sup>e</sup> et du moyen d'enseignement *Monstrum* pour LCL, certains sujets d'histoire romaine ne doivent pas être abordés dans le cadre du cours d'Histoire, puisque ces sujets sont au programme de LCL : les dieux grecs (dans la séquence des MER sur le monde grec antique), la fondation de Rome et l'Empire romain. Il est en revanche conseillé de faire des liens entre les deux cours.

### **Moyens d'enseignement**

Les moyens d'enseignement romands (MER) d'Histoire sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent pour chaque année de scolarité d'un *Livre* et de *Fiches* proposant des activités pédagogiques. L'ouvrage *Outils, démarches et références (ODR)* est introduit en 9<sup>e</sup> année en 2022-2023.

Des séquences pédagogiques d'enseignement du fait religieux complètent les MER : les élèves disposent de brochures pour chaque année de scolarité.

Des séquences pédagogiques complémentaires sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* ([edu.ge.ch/enseignement/co](http://edu.ge.ch/enseignement/co)).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire, mais leur usage n'est ni exhaustif ni exclusif ; ils peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

### **Évaluation**

Les élèves sont régulièrement évalués sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les compétences de questionnement, de formulation d'hypothèses, d'analyse et de synthèse. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux évaluations significatives testant plusieurs apprentissages et attentes du PER.